

**Administrateurs présents :**

Claire BESSON, Evelyne CARRÉ, Jean FRÉBOURG, Sylviane GRISON, Patrick LOPEZ, Jacques MIET, Stéphane PETTE, Jean-Jacques PORIEL, Karol SACHS.

**Administrateurs absents et excusés :**

Gislaine DROUINEAULT, Patrick FALAISE, Françoise GIRMA.

**1. Approbation du procès-verbal du CA du 7 avril 2022 (PJ)**

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 7 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

**2. Compte rendu de gestion depuis le CA du 7 avril (J Frébourg)**

- Recrutement des nouveaux adhérents :  
183 adhérents à ce jour (objectif 2022 : 190 adhérents)  
Des contacts personnalisés auprès de retraités récents ont été effectués et sont à poursuivre
- Cotisations 2022  
Les relances auprès des quelques adhérents n'ayant pas encore renouvelé leur cotisation en 2022 ont été effectuées.
- Situation comptable :  
Produits : 16.964,41 €, dont 4.370 € de cotisations (4.500 € budgétés)  
et 9.518 € de subvention  
Dépenses : Repas AG 1.627 € (410 € de recettes soit 41 participants à 10 €)  
Journée Philharmonie 11.068 € (2.245 € de recettes - 73 participants)  
Visites : 1.223 € (378 € de recettes)

**3. Echanges sur la journée festive du 19 mai 2022**

73 participants (45 individuels et 14 couples) dont 59 adhérents et dont 8 participants de province (pm : les frais de transport pour les adhérents hors Ile-de-France sont remboursés jusqu'à 100 € dans la limite des frais réels).

De l'avis de tous, le lieu du restaurant et la balade en bateau étaient très agréables et ont été très appréciés car ont permis une grande convivialité.  
Un léger bémol : l'organisation de l'apéritif par le restaurant.

#### **4. AG du Crédit Coopératif**

L'AG s'est déroulée sous forme de télé-réunion avec des prises de parole du Président Jérôme Saddier et du DG Benoît Catel, qui ont dit beaucoup de choses mais ont peu commenté les comptes (quid de la perte de 9,5 M. d'€ ?).

Bonne animation de réunion mais pas d'interaction possible du fait du mode de la réunion.

Nous avons regretté la suppression des réunions régionales (AGR).

La suppression des parts P aurait pu donner lieu à plus de commentaires : il y a désormais une seule catégorie de parts, donc une seule catégorie de sociétaires (personnes morales ou personnes physiques), toutes les parts sont rémunérées.

Au nom du CA de l'AACC, Jacques Miet a posé 5 questions écrites sur les tutelles, Socorec, GMF, la suppression des AGR, la perte de 9,5 M. d'€ : questions et réponses sont annexées au présent PV.

#### **5. Point sur les activités**

Visites :

Succès des visites organisées au 1<sup>er</sup> semestre

2 sorties journée prévues pour le 2<sup>ème</sup> semestre

Mutuelle : il faut s'attendre à des augmentations de tarifs chez toutes les mutuelles (+ 2 % pour Klesia en 2022, s'attendre à + pour l'avenir)

Relations CSE : les liens sont désormais opérationnels.

#### **6. Fonctionnement de l'AACC**

. Allègement des charges assurées par Jean Frébourg : une 1<sup>ère</sup> réunion du groupe de travail est programmée le 23 juin.

. Evolution du Conseil d'administration :

Il est proposé de maintenir le nombre de 12 participants

2 postes d'administrateurs seront à remplacer en 2023, JJ. Poriel et P. Lopez ne se représenteront pas pour un nouveau mandat. Des contacts sont en cours pour le renouvellement : une nouvelle administratrice pourra être cooptée au prochain CA.

Un nouveau Président(e) sera nommé(e) à l'issue de la prochaine AG : la réflexion sur le renouvellement de la Présidence se poursuit.

## **7. Projets pour le deuxième semestre 2022 :**

- La prochaine réunion du CA de l'AACC se tiendra à Lyon le 12 octobre. Elle sera suivie d'une rencontre avec les adhérents de Lyon et sa région. Le programme est établi par les adhérents locaux (Hélène Fautrière et Jean-Jacques Martin) ; les adhérents des régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Occitanie et PACA seront conviés à la journée-rencontre du 13 octobre.
- Une réunion succession-donation est prévue, le contact avec un animateur potentiel est à concrétiser
- Sorties culturelles : la sortie au Louvre de Lens + visite d'une mine est programmée le 20 octobre : les adhérents d'Ile-de-France, des Hauts de France et du Grand Est y seront conviés.
- Une réunion du Club Epargne portant sur les thèmes économiques sera programmée en décembre

## **8. UARBP**

Jacques Miet représente l'AACC à l'UARBP (Union des Amicales des Retraités des Banques Populaires).

L'AG se tiendra le 7 octobre : Patrick Lopez et Stéphane Pette y participeront.

Un service d'archives et d'histoire est créé au sein des Banques Populaires.

Quid des archives du Crédit Coopératif ?

Les archives historiques du Crédit Coopératif ont été déposées par Jacques Moreau au Centre des archives nationales du monde du travail à Roubaix, d'autres sont référencées et/ou conservées au CEDIAS-Musée Social.

## **9. Calendrier des CA du 2ème semestre 2022**

- 12 octobre à Lyon
- 8 décembre à Paris à 9 h 30

**Le Conseil D'administration ouvert à 10h00 s'est terminé à 12h30**

**Prochaine réunion du Conseil d'Administration :**

**Mercredi 12 octobre 2022 à Lyon**

*Annexe au Compte-Rendu du CA de l'AACC du 8 juin 2022 :*

## **Questions du CA de l'AACC à la direction du Crédit Coopératif**

*Les questions ont été posées par mail le 19 mai 2022 par Jacques Miet*

Les réponses ont été apportées par mail le 7 juin 2022 par la Direction de la Vie Sociale et RSE

*A la suite de notre participation à une réunion préparatoire d'information et après avoir parcouru le rapport d'activité 2021, nous avons pris acte avec satisfaction que la situation s'améliore grâce au dynamisme des versements et de la collecte tant au niveau du Crédit coopératif que de la BTP Banque (PNB +12,8%) et de la banque Edel (amélioration résultat en équivalence).*

*L'Association des Anciens du Crédit Coopératif s'interroge sur ce qui semble être des ruptures qui gagneraient à être mieux explicités*

*1) L'évolution favorable du nombre de clients a été très impacté en 2021 par le reflux du nombre de clients majeurs sous tutelle .*

*Qu'en sera-t-il en 2022 et 2023 si cette tendance perdure voire s'accélère et quelle incidence sur la stratégie passée en direction de cette clientèle ?*

Clientèle des majeurs protégés : Depuis 2013, le développement sur le secteur des tutelles est plus difficile. Cela est dû successivement à la loi de 2007 renforcée en 2019 par la loi de programmation et de réforme pour la justice, d'application plus contraignante avec notamment le maintien des relations bancaires existantes au prononcé de la mesure de protection puis, pour certaines associations tutélaires et les Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs (MJPM), aux impacts négatifs de la migration, et enfin à l'outil Astel nécessitant des évolutions très importantes en terme de technologies applicatives et suite à de nouvelles réglementations : RGPD notamment. Une décision a été prise en 2021 consistant à renforcer notre stratégie sur ce secteur, en nous recentrant davantage sur les offres bancaires utiles et nécessaires à cette clientèle. La conquête de cette clientèle qui reste un axe fort d'identification et de développement est désormais plus difficile, d'une part des sorties de relations plus nombreuses du fait notamment d'une mortalité accrue depuis le début de l'épidémie de Covid 19 et d'autre part de la diminution du volume des entrées en relations, conséquence des obligations nouvelles évoquées ci-avant.

*2) Socorec l'outil financier d'une bonne part du commerce associé ne sera plus censeur au sein du CA du CC. Que faut-il en penser sur le plan stratégique ?*

Fin du mandat de censeur de SOCOREC : Depuis quelques années, le Conseil d'administration comprend moins de représentants des sociétés financières et établissements associés, dès lors qu'ils sont déjà représentés par une fédération professionnelle : la Fédération du Commerce coopératif et Associé-FCA.

SOCOREC, comme les autres établissements associés, est représentée au sein de l'Assemblée Spéciale des Etablissements Associés (ASEA) en vertu de la convention d'association liant les établissements associés avec le Crédit Coopératif et qui est un lieu de construction de principes communs et partagés et de création de valeurs.

*3) La GMF abandonne son poste d'administrateur. Cela reflète-il un désinvestissement vis-à-vis de la clientèle à haut potentiel en termes de gestion de flux et une difficulté à les suivre en termes de compétitivité ?*

Fin du mandat d'administrateur de la GMF : Le mandat de la GMF venant à échéance, il a été vu avec la GMF de ne pas renouveler le mandat au sein du CA eu égard au fait de diversifier la composition du conseil. La sortie de la GMF du Conseil d'administration n'obère en rien les relations actuelles et futures entre les deux établissements.

*4) Nous avons participé au nouveau mode de communication par téléconférence en 2021. En 2020, les présidents de comités régionaux intervenaient. Que faut-il penser, sauf erreur, de leur non-participation en 2021 ?*

Rencontres coopératives : En 2021, en raison du contexte sanitaire lié à l'épidémie de Covid 19, 13 rencontres coopératives ont été organisées sous forme de webinaires à la place des assemblées générales régionales, soit une rencontre par région. Chaque président de comité de région a pris part à la rencontre coopérative concernant sa région pour notamment présenter l'activité et les résultats de sa région. En 2022, 22 rencontres coopératives régionales seront organisées en mai-juin, puis en octobre-novembre. Ces 22 rencontres coopératives seront l'occasion, sous la responsabilité de chaque président de comité de région et de son délégué, d'aborder des thèmes porteurs de sens et en phase avec nos valeurs et ambitions stratégiques.

*5) La perte de 9,5 millions d'euros pour provisionnement d'une société déclassée en normes IFRS 5 pour activité abandonnée ou visant à être cédée est-elle l'aboutissement d'une inflexion stratégique ?*

Orientation stratégique : Dans le cadre du Plan Stratégique Nouvelles Frontières, le Conseil d'administration a lancé plusieurs groupes de travail afin notamment de dessiner un Groupe Crédit Coopératif plus résilient sur son modèle et son périmètre, reposant sur une qualité d'offres et de services reconnue et permettant de s'orienter vers de nouveaux horizons de développement. Dès lors, le Conseil d'administration a choisi de ne plus poursuivre le développement d'une activité porteuse de risque